

Polémique sur les salaires des fonctionnaires

LE MONDE | 21.11.07 | 16h21 • Mis à jour le 31.10.08 | 09h16

L'amélioration de la rémunération reste la principale priorité des fonctionnaires, bien avant les moyens humains et les conditions de travail. Ce constat, extrait du baromètre de l'Observatoire de la fonction publique, publié mardi 20 novembre, ne devrait pas apaiser la polémique entre le ministre du budget Eric Woerth et les syndicats qui ont mobilisé près d'un fonctionnaire sur trois lors de la journée de grève.

Pour les syndicats, les agents de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités territoriales, soit au total 5,2 millions de salariés, ont perdu de 6 % à 7 % de pouvoir d'achat depuis l'an 2000. Cette évaluation tient compte du décalage entre l'inflation et les seules augmentations collectives et générales du point d'indice négociées par l'Etat employeur et les syndicats. Or, à l'exception de 2005, cette différence n'a cessé de se creuser.

L'augmentation générale reste la seule garantie de hausse des revenus pour les emplois de faibles qualifications, ceux de catégorie C situés au bas de l'échelle, les plus nombreux dans la fonction publique hospitalière et territoriale, dont les agents bénéficient de promotions et d'évolution limitées. Cela concerne les ouvriers et employées, agents de service et d'entretien souvent à temps partiel. Dans son portrait social de la France, l'Insee confirme pour partie cette réalité (*Le Monde* du 20 novembre).

Ces affirmations sont contestées par le gouvernement. Eric Woerth, ministre du budget et des comptes publics, a admis, mardi sur France Inter, que *"les fonctionnaires ne gagnent pas très bien leur vie"*. Mais il a affirmé que *"la rémunération moyenne a augmenté de 3,5 % par an"*. Dans son évaluation, le ministre prend en compte la rémunération moyenne des fonctionnaires, sur la base d'effectifs identiques en poste deux années d'affilée. Il intègre les hausses générales, ainsi que l'ancienneté, le glissement-vieillesse-technicité (GVT) ainsi que les mesures catégorielles ou individuelles.

REVALORISATIONS SALARIALES

L'exemple le plus flagrant est celui de 2007. Alors que le point d'indice a augmenté de 0,8 % en février, le gouvernement évalue à 3,7 % *"la prévision d'évolution de la fiche de paie"*. Compte tenu de l'inflation, M. Woerth en conclut que le pouvoir d'achat a augmenté de 2,1 %. Un chiffre qui inclut le paiement partiel et les exonérations fiscales d'heures supplémentaires à partir du mois d'octobre, la suite des plans de passage des instituteurs (catégorie B) en professeurs des écoles (catégorie A), de valorisation dans la police, la justice et les prisons...

M. Woerth et André Santini, secrétaire d'Etat à la fonction publique, ont ouvert quatre conférences sociales. Celle consacrée au pouvoir d'achat a peu de chances d'aboutir. Le chef de l'Etat a promis de consacrer 50 % des gains réalisés sur les suppressions d'emplois à des revalorisations salariales, soit 500 millions d'euros en 2008. A peine plus de la moitié d'un point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires.

Michel Delberghe

Article paru dans l'édition du 22.11.07.